

CARNET ROSE ET BLEU...

Félicitations !



Esmée LEGUAY
née le 4 octobre
« Fenouillé »



Cloé CATRICALA
née le 17 octobre
« Domaine des Gatilles »



Ilan MEMBRÉ
né le 21 novembre
« 142, Chemin de la Chaize »



Lyséa ROYER
née le 14 décembre
« Les Gatilles »

ILLUMINATIONS

Notre village a revêtu ses couleurs de fêtes ! Le traditionnel sapin a été installé Place du Champ de Foire. Les employés communaux et Monsieur DUPUY avec la nacelle, ont fixé les décors lumineux sur l'éclairage public.

Cette année des rideaux scintillants ont également été accrochés sur la façade de l'église, et la rosace a été éclairée par l'entreprise FESSY-BIOSSET.

Le Comité des Fêtes a remis une cinquantaine de sapins aux particuliers, pour décorer les extérieurs.

La fin des travaux d'aménagement du bourg permettra d'ajouter divers décors le long de la rue de la Côte Roannaise et de la Rue Philippe Picard.

BOULANGERIE BAYON

C'est par une affiche apposée sur la porte, sans aucun courrier préalable, que la Mairie a appris la fermeture définitive du dépôt de pain de la boulangerie Bayon, le 11 décembre !

En aucun cas, la Mairie de Changy ne peut être tenue responsable de la fermeture soudaine de ce commerce, n'étant pas propriétaire des locaux. Elle remercie néanmoins Monsieur BAYON pour le service rendu à la population depuis mars 2015.

A VOS AGENDAS !!

- Samedi 12 janvier à 11h00: Vœux de la Municipalité
- Samedi 19 janvier : Repas des aînés, offert par le CCAS
- Samedi 9 février : Potée, organisée par le Comité des Fêtes
- Samedi 16 février : Concours de tarot, organisé par La Boule Changynoise
- Vendredi 15 mars : Fête des Grands-mères, organisée par le CCAS et l'équipe enseignante
- Jeudi 21 mars : Concours de belote, organisé par le Club de l'Amitié
- Vendredi 29 mars : Collecte de sang, organisée par l'EFS
- Samedi 13 avril : Soirée théâtre, organisée par le CCAS



Décembre 2018

FLASH INFO n°29

CHANGY



CÉRÉMONIE DES VOEUX

Monsieur le Maire, ses adjoints,
et l'ensemble du Conseil Municipal vous invitent :

Le Samedi 12 janvier 2018 à 11h00

Salle d'animation Maurice Thévenoux

Ce moment convivial sera l'occasion d'échanger
autour du verre de l'amitié.

AVIS DE LA MAIRIE : Le secrétariat de Mairie sera fermé du vendredi 28 décembre au mercredi 2 janvier 2019

REPAS DU CCAS

Il aura lieu **le samedi 19 janvier 2019, à la salle d'animation Maurice Thévenoux**. Sont invités tous les Changynois, et Changynoises, à partir de 65 ans. Une invitation personnelle est envoyée à chacun(e). Si toutefois vous ne l'avez pas reçue, n'hésitez pas à le signaler en Mairie.

N'oubliez pas de renvoyer votre coupon-réponse, jusqu'au 12 janvier.

Nous vous attendons nombreux !

AMÉNAGEMENT DU BOURG



Encore quelques semaines de patience ! Les travaux d'aménagement du carrefour central jusqu'à la sortie du bourg devraient débuter d'ici le mois de février pour une durée d'environ 3 mois. Une réunion de démarrage des travaux est prévue avec le bureau d'études OXYRIA, le titulaire du marché EIFFAGE et la Mairie, le jeudi 10 janvier 2019.

Le montant des travaux s'élève à 345.000,00 € TTC, subventionné par l'Etat au titre du 1% paysager et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et par le Fond de compensation de la TVA.

Les travaux en sous-sol ont déjà été réalisés ces dernières années, par la Mairie et le SIEL (Dissimulation des réseaux secs), Roannaise de l'eau (assainissement collectif) et le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne (réseau d'eau potable). Les futurs travaux concernent la requalification de la voie, création de trottoirs et places de stationnement.

Le Département de la Loire prend à sa charge la couche de roulement (enrobé).

BIBLIOTHÈQUE...

Depuis la rentrée de septembre, Franck DELORME, enseignant en classe de maternelle et CM1-CM2, accompagne les élèves, tous les 15 jours, à la bibliothèque. Pour les plus petits, une histoire leur est lue par une bénévoles, puis ils choisissent un livre à lire à la maison, en famille.

Pour le confort de tous, un nouveau système de chauffage par cassettes rayonnantes a été installé par l'entreprise FESSY-BIOSSET, l'ancien chauffage étant hors d'usage.

Roannais Agglomération a consulté les 40 communes de l'agglomération pour le transfert de la compétence « lecture publique ». Le Conseil Municipal s'est prononcé contre ce transfert, l'organisation actuelle avec la bibliothèque de La Pacaudière et l'association « Lecture et bibliothèque pour tous », donnant entière satisfaction. Une convention de partenariat et de mise à disposition de locaux pour le fonctionnement d'une bibliothèque de lecture publique à Changy, en annexe de la Bibliothèque de La Pacaudière, fixe la participation à 1€ par habitant et par an, pris en charge par la Mairie. De ce fait, tous les habitants ont un accès gratuit à la bibliothèque.

**Le livre de J.P NOMADE, édité à l'occasion du centenaire 14-18
« La Grande Guerre en Roannais »
sera disponible en prêt en janvier**

**Pour rappel, la bibliothèque est ouverte tous les samedis,
de 9h30 à 11h30.**

ET S'IL NEIGEAIT CET HIVER ?...

Dans un souci de solidarité, les riverains sont invités à déneiger le trottoir devant leur habitation, afin de faciliter le cheminement des piétons.

Il est demandé de racler et balayer la neige qui encombre les trottoirs ainsi que celle provenant des toits, le long de sa maison et/ou de sa propriété, jusqu'au caniveau.

Les services municipaux, avec l'appui d'une entreprise locale, assurent le déneigement et/ou le salage de la commune par ordre de priorité : accès à l'école, à la Mairie, puis Route des Gatilles, Hameau de Rebruns et le Bourg. Enfin, les chemins en plaine. Ce sont les services départementaux qui prennent en charge le déneigement et le salage des routes départementales (RD307 et RD41).

Il est vivement conseillé d'équiper son véhicule de pneus adéquat et d'adopter une conduite adaptée à la situation !

TAILLAGE ET ELAGAGE

Tout propriétaire ou locataire, riverain des voies publiques, a l'obligation d'élaguer et tailler les haies (haie sauvage et haie d'ornement), ainsi que les arbres présentant des branches basses, susceptibles de gêner la visibilité et la circulation.

Tout arbre qui menace une ligne aérienne EDF (se renseigner en Mairie), téléphonique, très haut débit, ou une voie d'accès doit être élagué ou abattu.

CITYSTADE

Par arrêté en date du 16 novembre 2018, Monsieur le Maire a interdit l'accès au citystade, jusqu'à nouvel ordre, suite à de nombreuses dégradations : filets coupés, brûlés, câbles sectionnés...

Les agissements de quelques-uns sur ce terrain de jeux sont INADMISSIBLES !!

PARENTS, contrôlez le comportement de vos enfants (mineurs) sur l'espace public.

Cet équipement, qui a coûté 60.000,00 €, est destiné aux enfants et aux jeunes de la commune, pour leur permettre de **se retrouver autour du sport.**

La Gendarmerie a de nouveau été alertée. Des rondes vont être organisées...



Le 8 décembre, tous les enfants étaient invités pour la lecture d'un conte. Le petit groupe d'enfants présents a apprécié le conte de Noël « L'oise musicienne ». Le Père-Noël est ensuite venu leur rendre visite avec les traditionnelles papillotes.

TRÈS HAUT DÉBIT

Si votre habitation n'est pas équipée de la Prise Terminale Optique (PTO) obligatoire pour bénéficier du très haut débit, c'est le fournisseur d'accès internet que vous aurez choisi lors de votre souscription, qui installera gratuitement cette prise dans votre logement.

Vous trouverez ci-contre les fournisseurs d'accès internet présents sur le réseau public THD42.

Attention ! Le calendrier d'arrivée sur chaque commune est du ressort de chaque fournisseur d'accès internet (FAI). Il se peut donc qu'un FAI vous indique que vous n'êtes pas encore éligible à ses offres, ce qui ne remet pas en cause votre éligibilité réelle à la fibre. Dans ce cas, vous pouvez donc contacter un autre FAI ou attendre la venue effective du FAI de votre choix.

DU NOUVEAU AU PAGOMIA !



La Mairie a renforcé la sécurité du commerce multiservices, par la pose de deux rideaux métalliques. Elle a également fait installer une hotte aspirante, afin de permettre à Monsieur MARSAN de proposer une petite restauration. De son côté, Frédéric s'est équipé d'une plancha, d'une friteuse, d'un four...

L'offre proposée se diversifie ! En plus du rayon épicerie, bar tabac, pressing, vous trouverez désormais :

- Française des jeux
- Dépôt de pain de la boulangerie d'Ambierle, sauf le lundi.
- Presse : Pays Roannais, Le Progrès
- Petite restauration sur réservation
- Animations ponctuelles

Pour information, le Pagomia sera ouvert le lundi 31 décembre 2018 de 7h00 à 13h00. Il sera fermé le Mardi 1er janvier

DES NOUVELLES DE LA FORÊT DE REBRUNS

Suite aux chutes de neige de novembre, une parcelle plantée en mélèze a été très abimée. L'ONF, gestionnaire de la forêt, entreprend des travaux de nettoyage afin de valoriser ce qui peut encore l'être.

Les douglas, plantés en 2014 (parcelles 1, 2 et 8), vont nécessiter d'être redressés par une attache entre le plant et un piquet.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

À compter du 1er janvier 2019, la réforme électorale entre en vigueur.

Cette réforme crée un répertoire électoral unique à partir duquel les listes électorales seront extraites avant chaque scrutin. Ainsi, la date limite d'inscription sur les listes électorales, qui était fixée au 31 décembre de chaque année, n'existe plus.

Les procédures sont simplifiées pour les électeurs :

- Possibilité de s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi avant le scrutin pour voter. **Pour les élections européennes, qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019, possibilité de s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019**
- Généralisation de la possibilité de dépôt en ligne des demandes d'inscription sur les listes électorales
- Consultation de sa situation personnelle vis-à-vis du Répertoire Electoral Unique

